

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC D'ANTOINE-LABELLE
COMITÉ ADMINISTRATIF**

Procès-verbal du comité administratif de la MRC d'Antoine-Labelle, tenu à la salle des Préfets, édifice Émile-Lauzon, 405, rue du Pont à Mont-Laurier, le 13 mars 2025, à 13 h 30, la séance ordinaire ayant été convoquée selon les dispositions de la réglementation en vigueur.

Sont présents et forment le quorum requis :

M. Daniel Bourdon, préfet
M. Pierre Gagné, membre
Mme Colette Quevillon, membre
M. Pierre Flamand, membre
M. Yves Bélanger, préfet suppléant
M. Denis Lacasse, membre

M. Frédéric Houle, greffier-trésorier directeur général, et Mme Karine Labelle, adjointe administrative à la direction générale, sont également présents.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le préfet, M. Daniel Bourdon, ouvre la séance à 13 h 43.

RÉSOLUTION MRC-
CA- 17143-03-25

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M. Pierre Gagné, appuyé par M. Pierre Flamand et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel que présenté, en modifiant toutefois l'année 2023 pour 2024 dans le titre du point 8.5 : Rapport annuel d'activités 2024 sur les baux de villégiature.

ADOPTÉE

AGENDA DES RÉUNIONS ET DES PROCHAINES SÉANCES

Les membres du Comité administratif prennent connaissance des prochaines rencontres prévues à l'agenda pour les mois de mars et avril 2025.

RÉSOLUTION MRC-
CA- 17144-03-25

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 13
FÉVRIER 2025**

Il est proposé par M. Pierre Gagné, appuyé par M. Denis Lacasse et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 février 2025 tel que rédigé.

ADOPTÉE

SERVICES FINANCIERS

RÉSOLUTION MRC-
CA- 17145-03-25

REGISTRES DES CHÈQUES ET PRÉLÈVEMENTS - FÉVRIER 2025

Il est proposé par Mme Colette Quevillon, appuyé par M. Pierre Flamand et résolu à l'unanimité d'accepter pour dépôt les registres de chèques suivants :

- le registre des chèques général, totalisant 1 124 218 50 \$ et portant sur la période du 1^{er} au 28 février 2025;
- le registre des prélèvements de l'administration générale, totalisant 183 003.94 \$ et portant sur la période du 1^{er} au 28 février 2025;
- le registre des chèques des salaires, totalisant 190 042.69 \$ et portant sur la période du 1^{er} au 28 février 2025;
- le registre des chèques de la Cour municipale, totalisant 216 210.35 \$ et portant sur la période du 1^{er} au 28 février 2025;
- le registre des chèques de TPI, totalisant 27 594.00 \$ et portant sur la période du 1^{er} au 28 février 2025;
- le registre de chèques du Fonds de gestion des baux de villégiature, totalisant 1 205.39 \$ et portant sur la période du 1^{er} au 28 février 2025.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CA- 17146-03-25

COMPTES À RECEVOIR DE 60 JOURS ET PLUS

Il est proposé par M. Yves Bélanger, appuyé par Mme Colette Quevillon et résolu à l'unanimité d'accepter tel que déposé, sujet à vérification, l'état des comptes à recevoir de 60 jours et plus, totalisant des soldes impayés de 14 953.32 \$, incluant les intérêts, au 28 février 2025.

ADOPTÉE

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

RAPPORT DU PRÉFET

Le préfet, M. Daniel Bourdon, fait un rapport sur ses activités et les rencontres tenues au cours des dernières semaines.

RAPPORT DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

Le directeur général informe les membres du Comité administratif des activités de la direction générale depuis la dernière séance.

RÉSOLUTION MRC-
CA- 17147-03-25

RAPPORT SUR L'APPLICATION DES RÈGLEMENTS NUMÉRO 359 ET 482

Il est proposé par M. Yves Bélanger, appuyé par M. Pierre Flamand et résolu à l'unanimité d'adopter le rapport sur l'application des règlements numéro 359 et 482 couvrant la période du 1^{er} février 2025 au 28 février 2025.

ADOPTÉE

CORRESPONDANCE DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS ET DE LA MOBILITÉ DURABLE (MTMD) QUANT À LEUR POSITIONNEMENT CONCERNANT LA GARE DE MONT-LAURIER

Le directeur général informe les membres du comité administratif de la réception d'une correspondance du ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD), datée du 27 février 2025, concernant leur position sur la gare de Mont-Laurier.

Dans cette lettre, le ministère souligne l'importance de la décision de la MRC d'organiser un exercice de participation citoyenne afin de définir la vision du projet en concertation avec le milieu.

La MRC mandatera l'agente de développement en patrimoine immobilier afin d'obtenir des propositions de prix en vue d'organiser cette consultation citoyenne.

RÉSOLUTION MRC-
CA- 17148-03-25

DEMANDE D'APPUI DE LA MRC DE LA RIVIÈRE-DU-NORD QUANT AU PROJET DE CENTRE DE FORMATION ET D'INNOVATION EN TRANSPORT INNOVANT DES LAURENTIDES

ATTENDU la demande d'appui de la MRC de la Rivière-du-Nord quant au projet de Centre de formation et d'innovation en transport innovant des Laurentides, aux termes de la résolution 11250-25, qui se lit comme suit ;

CONSIDÉRANT que le transport innovant est l'un des créneaux économiques importants de la MRC de La Rivière-du-Nord et de la région des Basses-Laurentides et représente plus de 8 000 emplois;

CONSIDÉRANT que, depuis 2022, la MRC de La Rivière-du-Nord a mené une démarche de consultation auprès des entreprises en transport innovant, et ce, sur son territoire, mais également sur le territoire de la MRC Thérèse-De Blainville, de la MRC de Deux-Montagnes et de Mirabel;

CONSIDÉRANT que l'un des enjeux soulevés par les entreprises est le manque de main-d'œuvre qualifiée;

CONSIDÉRANT que l parallèlement à ces démarches, la MRC de La Rivière-du-Nord a consulté les institutions scolaires, soit le Centre de services scolaire de la Rivière-du-Nord (CSSRDN), le Centre d'études professionnelles (CEP), le Centre de formation en transport routier (CFTR), le Cégep de Saint-Jérôme (CSTJ) et l'Université du Québec en Outaouais (UQO) et que ces dernières souhaitent offrir davantage de formation en transport innovant afin de répondre aux besoins des entreprises;

CONSIDÉRANT que les institutions scolaires manquent d'espaces afin de bien répondre aux besoins des entreprises de ce secteur;

CONSIDÉRANT que l'École de technologie supérieure (ÉTS) souhaite également participer pour répondre aux besoins de cette industrie;

CONSIDÉRANT que la MRC de La Rivière-du-Nord est à élaborer un concept unique de centre de formation et d'innovation en transport innovant avec les institutions scolaires afin de regrouper sous le même toit toutes les formations, en transport innovant, et ce, du DEP au BAC afin de créer un continuum scolaire pour les étudiants;

CONSIDÉRANT que le taux de diplomation des jeunes de la MRC de La Rivière-du-Nord est un des plus bas des Laurentides et sous la moyenne québécoise;

CONSIDÉRANT que la MRC de La Rivière-du-Nord, avec ses partenaires, souhaitent y développer un Espace innovant pour les entreprises et les étudiants;

CONSIDÉRANT qu'afin de créer un projet innovant, rassembleur et porteur pour la région, un OBNL a été constitué et où siège : la MRC, le CSSRDN, l'ÉTS le CSTJ, l'UQO, Lion Électrique, Nova Bus et Génik;

CONSIDÉRANT les appuis de la Ville de Mirabel, de la MRC Thérèse-De Blainville et de la MRC Deux-Montagnes ainsi que les nombreux appuis des entreprises et du milieu institutionnel;

CONSIDÉRANT que l'objectif est de créer une synergie dans le créneau du transport innovant afin que le territoire des Laurentides se distingue au niveau national et international;

IL EST PROPOSÉ PAR

Et résolu à l'unanimité des conseillers(ères)

De demander l'appui officiel des MRC des Pays-d'en-Haut, MRC des Laurentides, MRC d'Antoine-Labelle et MRC d'Argenteuil au projet de Centre de formation et d'innovation en transport innovant des Laurentides.

ATTENDU que les membres du comité administratif de la MRC d'Antoine-Labelle sont en accord avec les énoncés de la résolution 11250-25 de la MRC de la Rivière-du-Nord

Il est proposé par Mme Colette Quevillon, appuyé par M. Pierre Gagné et résolu à l'unanimité d'appuyer la MRC de la Rivière-du-Nord dans le cadre du projet de Centre de formation et d'innovation en transport innovant des Laurentides.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CA- 17149-03-25

**BONIFICATION D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU VOLET 2
DU PROGRAMME DE SOUTIEN DU MILIEU MUNICIPAL EN
PATRIMOINE IMMOBILIER (PSMMPI)**

ATTENDU la résolution MRC-CA-17103-12-24 quant à la prolongation d'embauche de l'agente de développement en patrimoine immobilier jusqu'à la signature d'une nouvelle entente en patrimoine;

ATTENDU l'offre d'aide financière du ministère de la Culture et des Communications (MCC) pour couvrir 70% du salaire et avantages sociaux de l'agente de développement en patrimoine immobilier;

ATTENDU que la MRC s'engage à couvrir 30% du salaire et avantages sociaux de l'agente de développement en patrimoine immobilier;

ATTENDU le dépôt de la convention d'aide financière « Autres interventions particulières en culture et en communication », entre le MCC et la MRC d'Antoine-Labelle;

Il est proposé par M. Denis Lacasse, appuyé par M. Pierre Flamand et résolu à l'unanimité d'accepter tel que déposée la convention d'aide financière « Autres interventions particulières en culture et en communication » à intervenir entre le ministère de la Culture et des Communications (MCC) et la MRC d'Antoine-Labelle afin de financer le salaire et avantages sociaux de l'agente de développement en patrimoine immobilier et d'autoriser la direction générale et le préfet à signer, pour et au nom de la MRC d'Antoine-Labelle, toute entente relative à cet effet.

ADOPTÉE

SERVICE DE L'ÉVALUATION FONCIÈRE

RAPPORT DU DIRECTEUR DE SERVICE

M. Guy Quevillon, directeur du service de l'évaluation foncière, est présent et informe les membres des derniers travaux quant à l'organisation du service, aux activités particulières, la mise à jour des rôles et revisite, les demande de révision et appel au T.A.Q et l'équilibrage des rôles 2026-2027-2028.

SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

RAPPORT DU DIRECTEUR DE SERVICE

M. Jocelyn Campeau, directeur du service de l'aménagement du territoire, est présent. Au cours du dernier mois, les principales activités du service de l'aménagement du territoire ont porté sur :

Calendrier des rencontres

- Formation SIGT | 20 février
- Comité chemin TGIRT | 26 février
- CAR-Aménagement | 27 février
- Rencontre AARQ zone 7 – MLLL | 22 janvier
- Comité MRNF – forêt privée | 22 janvier
- Entrevue aménagiste | 4 mars
- Commission d'aménagement | 11 mars
- Présentation rapport annuel | 11 mars
- Rencontre promoteur éolien | 11 mars

Ressources humaines

- Appréciation de rendement annuelle
- Absence DASSAT
- Retraite S. Labelle

Aménagement du territoire

Schéma d'aménagement révisé :

- Désavoeu de la 25e modification (projets intégrés) par le MAMH
 - En processus de négociation avec le MAMH
 - Discussion avec Ville de Rivière-Rouge

PRMHH

- Programme de financement pour la m/o

Cours d'eau

- Dossiers juridiques
 - Chemin des Chevreuils à Rivière-Rouge – Petites créances
 - Préparation avec avocat FQM
- Demandes d'autorisation MELCCFP en cours
 - Branche de l'Équerre (FN)
 - Cours d'eau Bush
 - Cours d'eau Venne

Appel à projets aires protégées du MELCCFP

- En attente de la suite des choses

Plan climat

- Suivi sur la programmation ATCL
 - Octroi de contrat FQM
- Projets de présentation aux municipalités et autres organismes

Parc linéaire et gare de Mont-Laurier

- Réfection KM 131 (glissement de terrain) : attente retour demandes d'aides financières
- Pont KM 198 : Entente d'impartition pour les travaux de démolition

Gestion (ententes et conventions)

- Rapports annuels

TPI | Territoire public intramunicipal

Planification et travaux :

- Évaluation pour participation à un projet suprarégional, en collaboration avec les MRC des Laurentides et de Matawinie, pour contrôler l'envahissement du hêtre sur les TPI
- Accompagnement des acériculteurs qui ont obtenu un nouveau contingent acéricole pour s'agrandir ou s'installer sur les TPI
- Compilation des résultats et préparation du bilan des projets PADF 2024-2025
- Rapport annuel

TNO | Territoire non organisé

- Dossier agrandissement LETI Maison-de-Pierre

- Préparation saisonnière
- Affichage inspecteur saisonnier
- Planifications 2025 et rapport 2024

- Accompagnement des acériculteurs qui ont obtenu un nouveau contingent acéricole pour s'agrandir ou s'installer sur les TPI

RÉSOLUTION MRC-
CA- 17150-03-25

**CONVENTION D'AIDE FINANCIÈRE POUR LA MISE EN ŒUVRE
DES PLANS RÉGIONAUX DES MILIEUX HUMIDES ET HYDRIQUES
(PRMHH) 2025-2028**

ATTENDU la réception de la correspondance du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) annonçant l'octroi d'une subvention pour la mise en œuvre du Plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH) ;

ATTENDU que cette subvention s'inscrit dans le cadre de la mesure 2.1 – « Soutenir la mise en œuvre des plans régionaux des milieux humides et hydriques » du *Plan national de l'eau : une richesse collective à préserver* de la Stratégie québécoise de l'eau 2018-2023, adoptée le 12 juin 2024 ;

ATTENDU que la MRC d'Antoine-Labelle est admissible à cette subvention ;

ATTENDU que le montant maximal de la subvention est de 241 292 \$ et que cette somme permettra à la MRC d'enclencher plus rapidement diverses actions contenues à son PRMHH;

ATTENDU la nécessité de conclure une convention d'aide financière afin de bénéficier de cette subvention ;

Il est proposé par M. Denis Lacasse, appuyé par M. Pierre Gagné et résolu à l'unanimité le directeur du service de l'aménagement du territoire, ou, à défaut, le directeur général, à signer, pour et au nom de la MRC d'Antoine-Labelle, la convention d'aide financière relative à la mise en œuvre des Plans régionaux des milieux humides et hydriques (PRMHH) 2025-2028, ainsi que tout autre document requis dans le cadre de cette entente.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CA- 17151-03-25

**AVIS DE CONFORMITÉ D'UN RÈGLEMENT D'URBANISME DE LA
VILLE DE MONT-LAURIER : RÈGLEMENT # 134-86**

ATTENDU que la Ville de Mont-Laurier a soumis à la MRC d'Antoine-Labelle pour avis de conformité, un règlement portant le numéro 134-86 modifiant son règlement numéro 134 relatif zonage;

ATTENDU que le service de l'aménagement, après analyse, a émis un avis favorable;

Il est proposé par M. Yves Bélanger, appuyé par M. Pierre Gagné et résolu à l'unanimité d'émettre un avis favorable quant à la conformité du règlement numéro 134-86 de la Ville de Mont-Laurier, en regard des objectifs du schéma d'aménagement révisé de la MRC d'Antoine-Labelle et des dispositions de son document complémentaire.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CA- 17152-03-25

AUTORISATION DE SIGNATURE - BAUX DU PARC RÉGIONAL DE LA MONTAGNE-DU-DIABLE

ATTENDU qu'en vertu de l'entente de délégation de gestion foncière des terres du domaine de l'État dans le parc régional de la Montagne du Diable, la MRC d'Antoine-Labelle s'est vu confier certains pouvoirs et responsabilités de gestion sur certaines parties des terres du domaine de l'État identifiées comme étant les zones de récréation principales du parc;

ATTENDU qu'à cet effet, la MRC est autorisée à gérer les droits d'utilisation et à émettre les autorisations requises à ces fins;

Il est proposé par Mme Colette Quevillon, appuyé par M. Yves Bélanger et résolu à l'unanimité d'autoriser le directeur du service de l'aménagement du territoire, ou à son défaut, la directrice adjointe du service de l'aménagement du territoire, à signer les demandes d'autorisation et les baux, en vertu de l'entente de délégation foncière des terres du domaine de l'État dans le parc régional de la Montagne du Diable.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CA- 17153-03-25

DÉPÔT DU BILAN DES AUTORISATIONS DÉLIVRÉES SELON LE RÉGIME TRANSITOIRE

ATTENDU le *Règlement concernant la mise en œuvre provisoire des modifications apportées par le chapitre 7 des lois de 2021 en matière de gestion des risques liés aux inondations*, communément appelé « *Régime transitoire* », est entré en vigueur le 1^{er} mars 2022;

ATTENDU que le *Régime transitoire* prévoit que la MRC doit produire un bilan, pour chaque municipalité locale de son territoire, des autorisations ayant été délivrées par type de milieu hydrique, incluant la classe de zone inondable ;

ATTENDU que le bilan présente l'état de la situation sur le territoire du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024;

Il est proposé par M. Pierre Flamand, appuyé par M. Pierre Gagné et résolu à l'unanimité d'accepter pour dépôt le bilan présentant les autorisations délivrées selon le *Régime transitoire* pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024 sur le territoire de la MRC d'Antoine-Labelle et de diffuser le tout sur le site internet de la MRC, conformément à la réglementation en vigueur.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CA- 17154-03-25

RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉS 2024 SUR LES BAUX DE VILLÉGIATURE ET SABLIERES

Il est proposé par M. Pierre Gagné, appuyé par M. Denis Lacasse et résolu à l'unanimité d'accepter tel que déposé le rapport annuel sur les baux de villégiature pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024 et de faire parvenir copie de celui-ci au ministère des Ressources naturelles et des Forêts (MRNF), tel que prévu à l'Entente de délégation de la gestion de certains droits fonciers et de la gestion de l'exploitation du sable et du gravier.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CA- 17155-03-25

**OCTROI DE CONTRAT AMGT-02-2025 – ÉLABORATION DU VOLET
ATTÉNUATION DU PLAN CLIMAT**

ATTENDU que la MRC d'Antoine-Labelle a adopté en mars 2024 son Plan d'adaptation aux changements climatiques (PACC);

ATTENDU que la MRC a adhéré au programme Accélérer la transition climatique locale (ATCL) par lequel elle s'engage à produire un plan climat au plus tard trois ans après l'entrée en vigueur de la Convention;

ATTENDU que le plan climat se compose de deux démarches parallèles, soit l'adaptation et l'atténuation des changements climatiques;

ATTENDU que la démarche d'adaptation aux changements climatiques a déjà été accomplie dans le cadre du PACC;

ATTENDU que la démarche d'atténuation des changements climatiques doit être réalisée pour compléter le plan climat;

ATTENDU que la MRC d'Antoine-Labelle a reçu la somme de 1 179 780\$ dans le cadre du volet 1 du programme ATCL pour compléter son plan climat et que les sommes non utilisées pourront être transférées au volet 2 pour la mise en œuvre des actions;

ATTENDU que les activités de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) en lien avec les plans climat sont subventionnées par le gouvernement du Québec et ne peuvent donc pas être réclamées au volet 1 du programme ATCL;

ATTENDU que la FQM offre une gamme complète de services personnalisés et adaptés à nos besoins;

ATTENDU la recommandation du service de l'aménagement du territoire;

Il est proposé par M. Pierre Gagné, appuyé par M. Denis Lacasse et résolu à l'unanimité d'octroyer à la FQM le contrat pour l'élaboration du volet atténuation du plan climat, c'est-à-dire la réalisation des inventaires collectifs et corporatifs, l'établissement des cibles et l'identification des mesures, pour un montant estimé de 21 300 \$ avant les taxes et d'autoriser le directeur du service de l'aménagement du territoire, ou à défaut, le directeur général, à le signer pour et au nom de la MRC d'Antoine-Labelle.

La MRC se réserve le droit d'octroyer ultérieurement un deuxième contrat pour la planification de la mise en œuvre du plan d'action et la rédaction du plan climat final.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CA- 17156-03-25

**ÉMISSION D'UN PERMIS D'INTERVENTION POUR LA CULTURE ET
L'EXPLOITATION D'UNE ÉRABLIÈRE À DES FINS ACÉRIQUES -
LOT TPI #2 676 543, KIAMIKA**

ATTENDU que la Sucrierie Allétho (Sébastien Miljour, 9359-0537 Québec inc.) détient un contingent acéricole des Producteurs et productrices acéricoles du Québec (PPAQ) sur la terre privée située juste au nord du lot TPI concerné;

ATTENDU que l'entreprise a un projet sérieux encadré par une ingénieure forestière. De plus, elle est productrice acéricole PPAQ et certifiée biologique;

ATTENDU que l'entreprise est en processus d'agrandissement de contingent sur cette même terre privée et que dans le cadre de cette opération, elle veut s'installer sur 1,9 hectare du bloc TPI adjacent;

ATTENDU que l'entreprise a déposé à la MRC une demande de permis acéricole et souhaite se conformer aux normes et exigences encadrant l'acériculture en TPI;

ATTENDU qu'au niveau de la topographie, il est évident que toute exploitation de cette superficie est accessible uniquement par le lot privé de l'acériculteur ; un escarpement bloque l'accès par le TPI au sud;

ATTENDU qu'un aménagement acéricoforestier aurait pu être bénéfique pour la production de bois et d'eau d'érable, mais qu'il semble déraisonnable au niveau économique (petit secteur loin sans qualité de bois);

Il est proposé par Mme Colette Quevillon, appuyé par M. Pierre Flamand et résolu à l'unanimité de délivrer un permis d'intervention pour la culture et l'exploitation d'une érablière à des fins acéricoles, sans exiger de traitement acéricoforestier préalable.

ADOPTÉE

SERVICE DE GESTION INTÉGRÉE DES RESSOURCES NATURELLES

RAPPORT DU DIRECTEUR DE SERVICE

M. Claude Dionne, directeur du service de gestion intégrée des ressources naturelles, est présent. Au cours du dernier mois, les principales activités du service ont porté sur :

- Participation à une rencontre avec la MRC de Pontiac pour intégrer l'Outaouais au calendrier des travaux forestiers, le 24 février ;
- Préparation et tenue du comité des chemins, le 26 février ;
- Lancement de l'appel de projets du PADF 2025-2026, le 3 mars ;
- Préparation et tenue de la TGIRT Sud, le 12 mars ;
- Préparation de la TGIRT Nord du 27 mars ;
- Préparation de la consultation publique de la mise à jour du PAFIO, du 2 au 27 avril ;
- En continu : Participation aux comités ciblés, rencontres d'informations, rencontres statutaires avec le MRNF pour l'harmonisation des chantiers présentés aux TGIRT.

RÉSOLUTION MRC-
CA- 17157-03-25

ENTENTE DE FOURNITURE DE SERVICES PROFESSIONNELS RELATIVE AU SOUTIEN TECHNIQUE POUR LA MISE À JOUR D'OUTILS GÉOMATIQUES AVEC LA TGIRT DE L'OUTAOUAIS | PÉRIODE DU 1ER AVRIL 2025 AU 31 MARS 2027

ATTENDU que la MRC de Pontiac a été désignée responsable de la gestion du Programme d'aménagement durable des forêts (ci-après nommé le « PADF ») pour la région de L'Outaouais ;

ATTENDU que la MRC d'Antoine-Labelle a été désignée responsable de la gestion du Programme d'aménagement durable des forêts pour la région des Laurentides ;

ATTENDU que le PADF a été renouvelé pour trois ans, soit du 1er avril 2024 au 31 mars 2027 par le ministère des Ressources naturelles et des Forêts (MRNF) ;

ATTENDU que les régions des Laurentides et de l'Outaouais répondent d'une même direction générale de la gestion des forêts du MRNF ;

ATTENDU qu'il est dans l'intérêt des régions et du MRNF d'utiliser des outils communs permettant un meilleur échange de données ;

ATTENDU que les TGIRT des deux régions, en collaboration avec le MRNF, entretiennent une carte interactive pour mettre à jour et suivre les travaux forestiers et ainsi informer les utilisateurs de la forêt des activités en cours et à venir ;

ATTENDU que la MRC d'Antoine-Labelle dispose de ressources professionnelles permettant d'offrir un soutien technique en géomatique et que la MRC de Pontiac désire conclure une entente intermunicipale de fourniture de services professionnels visant à la soutenir dans l'élaboration et la mise à jour d'outils géomatiques pour la TGIRT ;

ATTENDU qu'il s'avère nécessaire de fixer les modalités administratives de cette entente de services ;

Il est proposé par M. Pierre Gagné, appuyé par Mme Colette Quevillon et résolu à l'unanimité d'autoriser le préfet ou le préfet suppléant et le directeur général à signer, pour et au nom de la MRC, l'Entente de fourniture de services professionnels relative au soutien technique pour la mise à jour d'outils géomatiques pour la TGIRT de l'Outaouais, se terminant le 31 mars 2027.

ADOPTÉE

ADMINISTRATION DES TERRITOIRES NON ORGANISÉS

RÉSOLUTION MRC-
CA- 17158-03-25

REGISTRES DE CHÈQUES ET PRÉLÈVEMENTS DES TNO - FÉVRIER 2025

Il est proposé par M. Pierre Flamand, appuyé par M. Pierre Gagné et résolu à l'unanimité d'accepter tel que déposé :

- le registre des chèques des TNO, totalisant 32 642.55 \$ et portant sur la période du 1^{er} au 28 février 2025;
- le registre des prélèvements des TNO, totalisant 3 769 06 \$ et portant sur la période du 1^{er} au 28 février 2025.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CA- 17159-03-25

PROGRAMME TRIENNAL DES DÉPENSES EN IMMOBILISATION

Il est proposé par M. Denis Lacasse, appuyé par M. Pierre Flamand et résolu à l'unanimité d'accepter pour dépôt le programme des dépenses en immobilisation pour les années 2025, 2026 et 2027 pour les Territoires non organisés totalisant 227 300 \$, et ce, conformément à l'article 953.1 du Code municipal.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CA- 17160-03-25

**DEMANDE DE CONTRIBUTION DU REGROUPEMENT DES
UTILISATEURS DU CHEMIN LÉPINE-CLOVA INC. (RUCLC)**

ATTENDU la demande de contribution reçue du Regroupement des utilisateurs du chemin Lépine-Clova (RUCLC);

ATTENDU que la demande consiste à octroyer une aide financière supplémentaire de 5 000 \$ pour la réalisation des travaux de maintien et d'entretien du chemin Lépine-Clova et que cette demande découle du fait de l'augmentation du budget annuel lié à ces travaux ;

ATTENDU que le chemin Lépine-Clova constitue un axe de pénétration important au territoire forestier de la MRC ainsi qu'un lien interrégional d'importance fréquenté par plusieurs payeurs de taxes et de baux de villégiatures situés sur le territoire de la MRCAL;

Il est proposé par Mme Colette Quevillon, appuyé par M. Pierre Flamand et résolu à l'unanimité d'autoriser les services financiers à verser au Regroupement des utilisateurs du chemin Lépine-Clova, la somme de 5 000 \$ à même le budget des Territoires non organisés.

ADOPTÉE

**RETOUR SUR LA FACTURATION DE LA RÉGIE DE SÉCURITÉ
INCENDIE ET CIVILE HAUTES-LAURENTIDES (RSICHL) AUX TNO
DE LA MRC D'ANTOINE-LABELLE POUR UN SAUVETAGE SUMI AU
LAC CHOPIN ET LAC DOUAIRE (FACTURE 69) | FACTURATION
SÛRETÉ DU QUÉBEC**

Les membres du comité administratif sont informés que, conformément à la résolution MRC-CA-17064-11-24, la facture n°69 de la Régie de sécurité incendie et civile Hautes-Laurentides (RSICHL), relative à un sauvetage SUMI au Lac Chopin, Lac Douaire, effectué le 16 octobre 2024, a été discutée lors de la rencontre du comité de sécurité publique de la MRC d'Antoine-Labelle du 19 février 2025. Par la suite, conformément à cette même résolution, les TNO de la MRC d'Antoine-Labelle ont refacturé la Sûreté du Québec (SQ) à cet effet (facture n°31 des TNO).

Cependant, à la suite des explications de M. Nathan Gagnon, lieutenant au poste de la SQ de la MRC d'Antoine-Labelle, il a été décidé d'annuler la facture n°31 des TNO relative à la refacturation pour l'intervention couverte par la facture n°69 de la RSICHL.

SERVICE DU PERSONNEL

RÉSOLUTION MRC-
CA- 17161-03-25

**EMBAUCHE D'UNE TECHNICIENNE JURIDIQUE, CLASSE III,
POSTE OCCASIONNEL À TEMPS COMPLET**

ATTENDU la tenue du concours 25-AD-02 pour le poste de technicienne juridique, poste occasionnel, à temps complet;

Il est proposé par M. Yves Bélanger, appuyé par M. Pierre Flamand et résolu à l'unanimité d'embaucher Mme Émilie Thériault afin de combler un poste

occasionnel de technicienne juridique classe IIIE, à temps complet, à raison de 35 heures par semaine, jusqu'au retour du congé de maternité de Mme Mariane Larente, soit pour une période approximative de 9 à 12 mois, à compter du 14 mars 2025, et ce, en conformité avec les dispositions de la convention collective présentement en vigueur à la MRC d'Antoine-Labelle.

Il est de plus résolu que, selon ses disponibilités, Mme Thériault occupera ce poste à temps partiel du 14 mars au 2 mai 2025, avant d'intégrer un horaire à temps complet à compter du 5 mai 2025.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CA- 17162-03-25

**EMBAUCHE D'UN TECHNICIEN EN ÉVALUATION FONCIÈRE,
CLASSE IV, POSTE PERMANENT À TEMPS COMPLET**

ATTENDU la tenue du concours 25-EV-01 pour le poste de technicien en évaluation foncière, classe IV, poste permanent, à temps complet;

ATTENDU les tests effectués dans le cadre du processus de sélection et les résultats obtenus ;

Il est proposé par Mme Colette Quevillon, appuyé par M. Pierre Gagné et résolu à l'unanimité d'embaucher M. David Supper afin de combler un poste de technicien en évaluation foncière, classe IV, poste permanent, à temps complet, à raison de 35 heures par semaine, à compter du 17 mars 2025, et ce, en conformité avec les dispositions de la convention collective présentement en vigueur à la MRC d'Antoine-Labelle.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS DES CONTRIBUABLES

Aucun contribuable ne se manifeste.

AJOURNEMENT OU LEVÉE DE LA SÉANCE

LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, le préfet lève la séance. Il est 14 h 59.

Daniel Bourdon, préfet

**Frédéric Houle, directeur général et
greffier-trésorier**